



---

IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

**DEUXIEME SESSION**

5-6 mai 2008

**SCPF/13**  
DISTRIB. RESTREINTE

17 avril 2008

**LE POINT SUR LE PARTENARIAT INTERNATIONAL  
MIGRATION – DEVELOPPEMENT**



## **LE POINT SUR LE PARTENARIAT INTERNATIONAL MIGRATION – DEVELOPPEMENT**

1. Lors de la première réunion du CPPF en octobre 2007, les Membres ont manifesté un intérêt considérable pour le “Partenariat international Migration–Développement” (PIMD), et depuis lors, ils ont demandé que l’Administration fasse le point sur les développements intervenus entre-temps. C’est le but du présent document, qui doit également servir de document de référence en vue d’un débat sur cette initiative lors de la prochaine session du CPPF en mai 2008.

2. Suite à l’approbation de principe donnée par les chefs de secrétariat du Groupe mondial sur la migration (GMG), le 9 novembre 2007, les représentants du GMG au niveau de l’exécution ont passé en revue la proposition de PIMD et ont élaboré une proposition collective qui a été finalisée le 16 novembre 2007. Cette version du GMG est jointe en annexe au présent document. Etant donné la pertinence directe du premier élément du PIMD pour les travaux en cours du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui est une initiative des Etats, à savoir la quête d’un mécanisme de mise en œuvre des conclusions du FMMD, la proposition du GMG concernant le PIMD a été adressée le 16 novembre 2007 par le GMG au président en exercice du FMMD, M. Esteban Conejos, Sous-Secrétaire à l’Immigration au Ministère des Affaires étrangères des Philippines en vue d’examen par ce dernier et par le FMMD.

3. Dans une lettre datée du 18 mars 2008 émanant du Sous-Secrétaire Conejos à la Présidente en exercice du GMG, Mme Thoraya Ahmed Obaid, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, M. Conejos a fait savoir que la “Troika” du FMMD (les Philippines – assurant actuellement la présidence – plus la Belgique et la Grèce, respectivement le pays ayant assuré précédemment la présidence et celui qui doit l’assurer après les Philippines) avait débattu cette proposition le 10 mars 2008 et qu’elle tenait à faire part au GMG de sa satisfaction à l’égard de la proposition, qui devait en partie “répondre aux besoins des organisateurs du FMMD et des gouvernements lui apportant leur soutien”. La Troika a ensuite exprimé l’avis que ni le deuxième ni le troisième objectif du PIMD ne s’accordaient avec le FMMD à ce stade, pas plus que la proposition de création d’un fonds d’affectation à bailleurs multiples à l’appui desdits objectifs dans ce contexte. Les deux objectifs en question sont :

- 1) favoriser la cohérence politique entre la migration et le développement en intégrant les questions migratoires dans les agendas du développement au niveau national et en élaborant des politiques migratoires qui tiennent compte du développement; et
- 2) agir au niveau du renforcement des capacités tant au niveau national qu’entre les pays concernés, s’agissant particulièrement des capacités en termes de collecte d’informations, de recherche, d’analyse politique et de mobilisation du secteur public, le but étant d’accroître les effets bénéfiques de la migration sur le développement et de s’engager dans la voie d’une gestion planifiée, sûre et efficace de la migration de main-d’œuvre, capable d’accorder l’offre et la demande en la matière, notamment par des formules de migration circulaire et de partenariat de mobilité, d’une manière qui réduise au minimum les effets

adverses – sur les migrants et les sociétés concernées – de l’inadéquation entre les filières légales de migration et les flux de migration de main-d’œuvre, tout en protégeant davantage les droits des migrants et en veillant à assurer leur bien-être.

4. Le Président en exercice a ensuite fait part de la reconnaissance, par la Troika, de l’utilité d’une structure d’appui légère pour le FMMD, destinée à assurer la mémoire institutionnelle et une transition sans heurts entre les pays hôtes successifs du FMMD. Le Président en exercice du FMMD a fait savoir que le Groupe directeur du Forum, les “Amis du Forum”, et le FMMD qui se tiendra à Manille en octobre développeront et examineront plus avant le concept d’une structure d’appui très légère pour le FMMD dans les mois à venir, lorsque viendra le moment d’examiner les modalités du FMMD.

5. Indépendamment des relations entretenues avec le FMMD, les membres du GMG ont témoigné de leur engagement et leur intérêt pour promouvoir le deuxième et le troisième objectifs du PIMD par souci d’une plus grande cohérence politique entre la migration et le développement et de l’acquisition facilitée des capacités nécessaires à cet effet. Les moyens à déployer pour y parvenir seront débattus entre les membres du GMG.

6. Les Etats qui désirent appuyer l’élaboration de cette initiative et y participer sont invités à faire part de leur intérêt aux membres du GMG. Cette proposition vise à forger un partenariat authentique en matière de migration et de développement entre les Etats intéressés, les institutions membres du GMG et d’autres parties prenantes intéressées, y compris le secteur privé et, plus généralement les membres de la société civile.

Annexe

**PARTENARIAT MIGRATION INTERNATIONALE – DEVELOPPEMENT**

**Mécanisme faisant intervenir de multiples parties prenantes  
pour la mise en œuvre des projets et activités découlant du  
Forum mondial sur la Migration et le Développement  
et d'autres initiatives**

*Groupe mondial sur la migration*

**Projet  
16 novembre 2007**

L'attention internationale que suscitent de plus en plus les liens entre la migration et le développement s'est accompagnée d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'un mécanisme pouvant réunir, au niveau opérationnel, les partenaires de ces deux sphères. Le rapport de 2005 de la Commission mondiale sur les migrations internationales recommandait la création d'un Groupe mondial inter-agences sur les migrations (GMIM), lequel aurait notamment pour tâches d'œuvrer au renforcement des capacités et de favoriser la collecte et l'échange d'informations, ainsi que l'analyse et l'évaluation des données politiques. Les débats qui se sont tenus par la suite sur le thème Migration et Développement au sein du Groupe mondial sur la migration ont une nouvelle fois réaffirmé la nécessité de se doter des moyens devant faciliter des entreprises concertées, en partenariat avec les gouvernements et autres parties prenantes intéressées. Le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement a posé un jalon dans l'émergence d'un consensus international sur les liens unissant migration et développement, et dans la mobilisation pour des mesures de suivi, avec la convocation d'un forum mondial appelé à porter le débat plus avant.

Sur le très court terme, la réunion de Bruxelles consacrée au Forum mondial sur la Migration et le Développement a fait ressortir plusieurs points dont les participants ont estimé devoir assurer le suivi en vue de la réunion qui aura lieu à Manille en 2008 et au-delà. Il s'agit, pour une partie, de besoins ciblés portant sur un complément de recherche et d'analyse, et pour une autre partie, de projets pilotes spécifiques destinés à tester des idées et des concepts jugés particulièrement prometteurs pour le renforcement des liens bénéfiques existant entre la migration et le développement. A l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme pouvant faciliter le suivi des recommandations du Forum mondial au niveau opérationnel, tout en assurant le financement et le soutien nécessaires. La présente proposition vise à combler ce manque et à assister les organisateurs du Forum ainsi que les gouvernements qui l'appuient.

Le 9 novembre 2007, les chefs de secrétariat des institutions composant le Groupe mondial sur la migration ont donné leur aval au partenariat proposé. On peut escompter que plusieurs des membres du Groupe s'y investissent à titre individuel et aussi en partenariat avec d'autres.

## 1. Objectifs

Le partenariat international proposé poursuit trois objectifs principaux :

- 1) assurer le suivi des recommandations et des résultats des mesures préconisées par le Forum mondial sur la Migration et le Développement afin d'assurer la continuité, au niveau opérationnel, d'une réunion du Forum à la suivante;
- 2) favoriser la cohérence politique entre la migration et le développement en intégrant les questions migratoires dans les agendas du développement au niveau national et en élaborant des politiques migratoires qui tiennent compte du développement ;
- 3) agir au niveau du renforcement des capacités tant au niveau national qu'entre les pays concernés, s'agissant particulièrement des capacités en termes de collecte d'informations, de recherche, d'analyse politique et de mobilisation du secteur public, le but étant d'accroître les effets bénéfiques de la migration sur le développement et de s'engager dans la voie d'une gestion planifiée, sûre et efficace de la migration de main-d'œuvre, capable d'accorder l'offre et la demande en la matière, notamment par des formules de migration circulaire et de partenariat de mobilité, d'une manière qui réduise au minimum les effets adverses –sur les migrants et les sociétés concernées– de l'inadéquation entre les filières légales de migration et les flux de migration de main-d'œuvre, tout en protégeant davantage les droits des migrants et en veillant à assurer leur bien-être.

La poursuite de ces objectifs aurait un effet de renforcement mutuel sur chacun d'entre eux. Les institutions qui sont à l'origine de cette proposition, de même que d'autres parties prenantes internationales, gouvernementales ou non, ont quelque chose à apporter à ce partenariat et peuvent à leur tour en retirer quelque chose.

## 2. Modalités

Le partenariat international unit des gouvernements et d'autres parties prenantes. Les organisations partenaires seraient responsables de la mise en œuvre effective des tâches pour l'exécution desquelles elles disposent d'un savoir-faire reconnu dans différents secteurs intéressant la sphère migratoire et celle du développement. Les partenaires comprendraient des membres du GMG et d'autres organisations internationales ayant les moyens et la volonté d'apporter leur concours.

Il est proposé de mettre en place un *fonds d'affectation spéciale à bailleurs multiples* appelé à servir de mécanisme de financement et de coordination pour les institutions clés opérant sur la scène où se rencontrent la migration et le développement. Il en résulterait un mécanisme de partenariat associant des bailleurs multiples, en même temps qu'un moyen transparent de financement et d'allocation des fonds. Avec la mise en place d'un

partenariat international, les Etats donateurs intéressés, les institutions et autres entités concernées contribueraient à un effort concerté et collectif visant à promouvoir les liens bénéfiques entre la migration et le développement et à faire en sorte que les conclusions du Forum mondial reçoivent une attention et un soutien particuliers de la communauté internationale.

La structure de gouvernance comprendrait un *comité de surveillance*, à qui il incomberait d'entériner les activités et projets du fonds d'affectation spéciale et l'allocation correspondante des ressources. Ce comité de surveillance serait composé de donateurs et de représentants d'autres parties prenantes jouant un rôle clé, notamment au sein de pays en développement. La mise en œuvre des activités serait assurée par les partenaires sur la base de mandats précisant les objectifs et la nature des tâches à accomplir, ainsi que les résultats escomptés. Un *secrétariat* de taille réduite, agissant sous la supervision du Comité de surveillance, assumerait les tâches administratives, l'activité de contrôle et celle consistant à rendre compte de l'exécution des activités du fonds.

### 3. Domaines d'action

Le partenariat international envisagé élaborera des propositions d'activités et de projets en accord avec les recommandations et les décisions prises dans le cadre des réunions du Forum mondial sur la migration et le développement. Il pourrait également être mis à contribution pour élaborer, financer et mettre en œuvre des projets s'accordant avec les objectifs du FMMD en termes de cohérence politique et de renforcement de potentiel, même s'ils n'ont pas été spécifiquement énoncés par le FMMD.

Dans un premier temps, le partenariat international proposé mettrait surtout l'accent sur deux domaines d'action essentiels. Le premier porterait sur le renforcement des sources d'information, de la recherche et du travail analytique. Il s'agirait notamment de renforcer le potentiel de production et de diffusion de données migratoires, désagrégées par sexe, origine ethnique et niveau d'éducation entre autres aspects pertinents, et d'améliorer les méthodes employées pour analyser le degré d'efficacité des politiques migratoires appliquées, notamment en procédant à une compilation des meilleures pratiques observées par le FMMD. Ainsi, il serait possible de faciliter l'analyse de l'évolution du marché du travail, du profil des populations actives et des tendances observées en matière de migration de main-d'œuvre, notamment dans sa composante féminine, moyennant la dissémination de données et l'élaboration de bases de données appropriées. De même, des sources d'information centralisées sur les cadres régionaux et nationaux de régulation des migrations pourraient être créées. En outre, il serait possible d'améliorer la collecte de données sur les rapatriements de fonds et leur utilisation.

Le deuxième domaine d'action clé porterait surtout sur l'action déployée pour améliorer tant les capacités d'évaluation des effets de la migration et des rapatriements de fonds des migrants, que celles de gestion des programmes et des politiques migratoires aux niveaux national et international, dans une démarche d'intégration et dans le souci de servir le développement. Cet élément serait composé de divers volets tels que l'élaboration et la diffusion de modèles en termes de politiques et de programmes, ou encore l'aide aux gouvernements ayant besoin d'une assistance de cette nature pour renforcer leurs capacités à formuler des politiques qui leur soient propres en ce qui concerne le marché du travail, la

mise en valeur des ressources humaines et la gestion de la migration de main-d'œuvre, notamment et plus particulièrement dans sa composante féminine, et qui s'accordent avec la protection des droits des migrants et la sauvegarde de leur bien-être. L'essai et l'évaluation de projets pilotes pourraient être entrepris à cet effet.

De même, des stratégies pourraient être mises au point pour contrôler et évaluer l'incidence du phénomène migratoire international sur le développement de façon à permettre aux décideurs d'intégrer la migration dans les agendas du développement, et en particulier dans les stratégies de réduction de la pauvreté. A titre d'exemple d'activités qui pourraient être entreprises grâce à cette proposition de partenariat, on peut citer ce qui suit. Les gouvernements seraient mis en mesure de solliciter une assistance technique portant sur la gestion de la migration de main-d'œuvre, y compris sous ses formes temporaire et circulaire, et/ou de renforcer leur capacité à formuler des politiques (aux niveaux national, bilatéral et régional) en matière de migration de main-d'œuvre et dans les domaines connexes ayant une incidence sur la mobilité de la main-d'œuvre, sur les conditions de vie et sur l'emploi (par exemple les politiques en matière de visa, la sécurité sociale, la reconnaissance des qualifications, l'intégration, etc.). Viendrait s'y ajouter un effort de renforcement de capacités destiné à soutenir les accords en matière de mobilité de la main-d'œuvre en vue d'en optimiser les résultats aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. L'accent pourrait être mis sur des entreprises interétatiques et autres actions coopératives associant des parties prenantes multiples. Le secteur privé et d'autres entités non gouvernementales pourraient demander à bénéficier de moyens sur la base de propositions soumises au Fonds d'affectation spéciale. Un élément intégral de ce deuxième domaine d'action serait le soutien apporté par des partenariats et des projets nés sur la « Place du marché » organisée parallèlement au Forum mondial.

#### 4. Financement

Un fonds d'affectation spéciale à bailleurs multiples pourrait être mis en place au sein de la Banque mondiale et bénéficier ainsi de la possibilité d'obtenir des fonds d'amorçage provenant des ressources internes de la banque pour des partenariats de ce type. Si la création d'un fonds d'affectation spéciale est envisagée au sein de la Banque mondiale, au titre du mécanisme de subvention au développement (DGF), il faudra qu'une proposition préliminaire soit soumise début décembre indiquant a) les donateurs potentiels, b) la liste des partenaires du mécanisme de subvention au développement, et c) le fondement de la proposition quant au fond. Les ressources internes de la Banque mondiale ne doivent pas compter pour plus de 15 % du financement total sollicité. Une demande en bonne et due forme devra être adressée au DGF d'ici à la mi-janvier, incluant une description de la structure de gouvernance proposée (comité de direction/supervision, mécanismes d'évaluation, etc.). Le tout pourrait être réexaminé entre mars et mai 2008.

Un soutien financier sera sollicité de la part des entités et institutions du secteur privé, ainsi que des gouvernements intéressés par le financement d'activités relatives à la migration et au développement. Si le fonds d'affectation spéciale à bailleurs multiples est mis en place au début de 2008, il sera possible de rendre compte du résultat des activités parrainées à la deuxième réunion du Forum mondial en 2008.